



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Transfert des locaux de la police nationale de Gap

Question orale n° 231

Texte de la question

Mme Marie-José Allemand interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le projet de transfert des locaux de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) des Hautes-Alpes. En effet, les locaux actuels, situés au sein de la cité administrative Desmichels à Gap, sont inadaptés aux missions d'un service de police et nuisent grandement à l'efficacité opérationnelle des équipes. Plusieurs difficultés ont été recensées. En premier lieu, l'implantation dispersée des services dans un bâtiment partagé avec d'autres administrations publiques entrave la coordination et la qualité de travail des équipes. De plus, l'emplacement enclavé du bâtiment en centre ville empêche un stationnement satisfaisant des véhicules de police et compromet la réactivité et la projection rapide des effectifs en cas de besoin. Pour ces raisons, il est aujourd'hui envisagé de transférer la DIPN dans les locaux actuellement occupés par la Banque de France à Gap. Cette solution aurait l'avantage de regrouper l'ensemble des services de la DIPN au sein du même bâtiment, y compris ceux du service départemental du renseignement territorial (SRDT). La disposition et la situation du bâtiment faciliteraient également le travail des équipes, en permettant une projection rapide des équipages et une gestion optimale des flux. En décembre 2023, le SGAMI Sud a visité ces locaux et émis un avis favorable à ce projet. Désormais, une étude de faisabilité doit être menée afin de déterminer les conditions de mise en œuvre de ce projet. Dans ce but, le SGAMI Sud a transmis début 2024 une demande de crédits auprès de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI) du ministère de l'intérieur. Cette demande n'aurait toutefois pas été validée à ce jour, empêchant la réalisation de cette étude de faisabilité qui constitue un préalable indispensable à la faisabilité du projet. Aussi, elle lui demande s'il soutient ce projet de réorganisation qui revêt une grande importance pour l'amélioration des conditions de travail des services de police de Gap et plus globalement pour l'ensemble du territoire. Le cas échéant, elle souhaite que le ministère puisse autoriser dans les meilleurs délais la demande de crédits formulée pour la réalisation de l'étude de faisabilité évoquée ci-dessus.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-José Allemand](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 231

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)